

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 39/05

AMR 25/003/2005

Avertissement: Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

PRÉOCCUPATIONS POUR LA SANTÉ / PRISONNIER D'OPINION PRÉSUMÉ

CUBA

Néstor Rodríguez Lobaina (h), 38 ans
Yaíma Ortiz Parra (f), 19 ans

Londres, le 16 février 2005

Le militant politique Néstor Rodríguez Lobaina, qui a commencé à purger en 2000 une peine d'emprisonnement de six ans infligée pour des motifs politiques, doit à nouveau être jugé. Amnesty International craint que ce nouveau procès ne soit inéquitable et qu'il n'aboutisse à une peine de quatre ans de prison supplémentaires. L'organisation considère Néstor Rodríguez Lobaina comme un prisonnier d'opinion car elle estime qu'il a été incarcéré uniquement pour avoir exercé son droit à la liberté d'expression et d'association. Elle pense en outre que les nouvelles charges retenues contre lui ont été forgées de toutes pièces.

Ces nouvelles accusations sont liées à des faits survenus le 29 novembre 2004 dans le centre de détention de La Bamba, dans la province de Guantánamo, où Néstor Rodríguez était détenu à l'époque. Selon les informations reçues, il était en train de rentrer dans le camp après avoir dit au revoir à une visiteuse, Yaíma Ortiz Parra, lorsqu'un policier lui a donné l'ordre de s'arrêter. Il a cependant continué de marcher. Un membre de la police l'a alors attrapé par derrière, frappé à la tête et poussé au sol. Deux autres policiers l'ont saisi, lui ont passé les menottes et l'ont battu. Yaíma Ortiz Parra, qui a assisté à cette scène, aurait apparemment appelé à l'aide pour faire cesser ce passage à tabac.

Néstor Rodríguez va, semble-t-il, être accusé de « rébellion » et d'« outrage » lors du procès prévu pour le 9 mars. Selon certaines informations, le procureur va requérir contre Néstor Rodríguez une peine de quatre ans de prison, et contre Yaíma Ortiz Parra huit mois de prison pour « outrage ».

Néstor Rodríguez a été arrêté et incarcéré à plusieurs reprises et Amnesty International l'a déjà adopté en tant que prisonnier d'opinion par le passé. Il a fait l'objet de trois actions urgentes. Dans deux cas, il a été libéré peu après le lancement de l'action urgente lancée en sa faveur (pour plus d'informations veuillez vous reporter à l'EXTRA 106/96 AMR 25/31/96 du 11 juillet 1996, à l'AU 307/98 AMR 25/28/98 du 9 décembre 1998, ainsi qu'à l'AU 169/99 AMR 25/33/99 du 19 juillet 1999 et suivantes).

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Seules les organisations officielles liées au Parti communiste sont légales à Cuba. Néstor Rodríguez est le président du *Movimiento de Jóvenes Cubanos por la Democracia* (MJCD, Mouvement de jeunes Cubains pour la démocratie), une organisation non officielle.

Néstor Rodríguez et un autre membre de cette organisation, Eddy Alfredo Mena González, ont été arrêtés en mars 2000. En juillet 2000, Néstor Rodríguez a été condamné à six années d'emprisonnement pour « outrage », « troubles à l'ordre public » et « préjudices ». Eddy Alfredo Mena González a été condamné à cinq années et un mois de prison pour les mêmes motifs mais il a été relâché en mai 2003. Amnesty International estime que ces deux hommes ont été incarcérés uniquement pour avoir exercé, de façon pourtant non violente, leurs droits à la liberté d'expression et d'association, et les a adoptés en tant que prisonniers d'opinion. En janvier 2004, alors que Néstor Rodríguez purgeait sa peine dans le centre de détention de La Bamba, il aurait été jugé à nouveau, cette fois pour « préjudices » parce qu'il avait, semble-t-il, brisé une porte dans un poste de police, et condamné à six mois de prison supplémentaires.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol, en anglais ou dans votre propre langue) :

– Demandez instamment aux autorités d'abandonner les nouvelles charges (« rébellion » et « outrage ») retenues contre Néstor Rodríguez Lobaina, ainsi que l'accusation d'« outrage » retenue contre Yaíma Ortiz Parra, puisque, apparemment, elles sont motivées par des considérations politiques et ne se rapportent à aucune infraction prévue par la loi ;

– exhortez-les à veiller à ce qu'une enquête indépendante et impartiale soit menée sur les allégations selon lesquelles Néstor Rodríguez a été agressé par des gardiens dans le centre de détention de La Bamba, et à ce que les responsables présumés soient immédiatement suspendus de leurs fonctions et déférés à la justice ;

– demandez-leur de libérer Néstor Rodríguez Lobaina immédiatement et sans condition puisqu'il est un prisonnier d'opinion : il a en effet été incarcéré uniquement pour avoir exercé pacifiquement ses droits à la liberté d'expression et d'association.

APPELS À :

(Il est parfois difficile de joindre ces numéros mais veuillez persévérer.)

Chef de l'État et du gouvernement :

Dr. Fidel Castro Ruz
Presidente de los Consejos de Estados y de Ministros
La Habana, Cuba

Fax : +53 7 333 085 (*via* le ministère des Affaires étrangères)

Courriels : f_castro@cuba.gov.cu

Formule d'appel : *Su Excelencia,* / Monsieur le Président de la République,

Procureur général :

Dr. Juan Escalona Reguera
Fiscal General de la República
Fiscalía General de la República
San Rafael 3, La Habana, Cuba

Fax : + 53 7 669 485 / 333 164

Formule d'appel : *Señor Fiscal General,* / Monsieur le Procureur général,

Ministre des Affaires étrangères :

Sr. Felipe Pérez Roque
Ministro de Relaciones Exteriores
Ministerio de Relaciones Exteriores
Calzada N° 360, Vedado
La Habana, Cuba

Fax : +53 7 333 085

Courriels : cubaminrex@minrex.gov.cu

Formule d'appel : *Señor Ministro,* / Monsieur le Ministre,

Ministre de l'Intérieur :

General Abelardo Coloma Ibarra
Ministro del Interior y Prisiones
Ministerio del Interior
Plaza de la Revolución
La Habana, Cuba

Fax : +53 7 8301 566

Formule d'appel : *Señor Ministro,* / Monsieur le Ministre,

COPIES aux représentants diplomatiques de Cuba dans votre pays.

PRIERE D'INTERVENIR IMMEDIATEMENT.

APRÈS LE 30 MARS 2005, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*